LA MENACE CLIMATIQUE EN ALGÉRIE ET EN AFRIQUE, DE KAMEL MOSTEFA-KARA

Le projet K : la panacée

La menace climatique en Algérie et en Afrique : les inéluctables solutions *est l'intitulé du livre de Kamel Mostefa-Kara, directeur général de l'Agence nationale des changements climatiques.*

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - L'ouvrage a été présenté par son auteur hier au siège du département de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'environnement en présence du ministre Chérif Rahmani qui l'a co-préfacé avec le professeur Mahi Tabet-Aoul, membre du groupe intergouvernemental des changements climatiques.

Selon son auteur, ce livre se veut «une contribution au dialogue mondial actuel sur le changement climatique et s'inscrit dans le sillage de la feuille de route adoptée par la conférence de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007», écrit en trois parties distinctes, le climat : base de développement durable en Algérie ; le réchauffement climatique en Algérie, un risque majeur et enfin le projet K : réponse à la menace climatique dangereuse pour l'Afrique.

Et c'est ce projet K qui est présenté comme étant la solution climatique idoine pour le continent noir. Il s'agit globalement d'une stratégie visant à stabiliser les gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du climat.

Il est en même temps une solution à la pauvreté, la misère, les maladies, la pénurie d'eau, la sécheresse, la désertification, la protection des ressources naturelles et les écosystèmes en Afrique, ce continent qui, de l'avis de Kamel Mostefa-Kara, dispose de toutes les potentialités humaines et naturelles (eau, énergie solaire notamment) qui peuvent contribuer à la protection du climat et des ressources naturelles, et plus techniquement, à la séquestration à grande échelle du CO_2 à l'origine de ces perturbations climatiques aux conséquences sociales, économiques et politiques désastreuses à l'échelle continentale. Le projet K à l'ambition d'associer le projet tour solaire (200 mégawatts) à grande échelle qui permettra la réalisation d'un réseau d'autoroute d'énergie verte en Afrique vers l'Europe, le gazoduc Nigeria-Algérie ainsi que l'aménagement d'un canal fluvial d'eau douce transafricain qui empruntera les bassins Congo-Tchad-Melhrir et transportera pas moins de 100 milliards de mètres cubes par an sur les 2000 milliards de mètres cubes d'eau mobilisables qui se perdent annuellement dans l'Atlantique.

Un trinôme qui sera le noyau vivant et dynamique du développement durable de l'Afrique.

Le projet K pourrait être développés dans le cadre du Nepad.

«Il incombe donc aux décideurs, aux politiques et à la diplomatie de s'approprier le projet K pour pouvoir donner l'impulsion nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité», note Mostefa-Kara.

L. M.

Qui est Kamel Mostefa-Kara

Né en 1933 à Tlemcen, Kamel Mostefa-Kara est diplômé en mathématiques, physique et chimie de la Faculté des sciences de Dijon et ingénieur d'Etat en météorologie de l'Ecole nationale de météorologie de Paris. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dont la présidence du Conseil scientifique et technique de l'Institut hydrométéorologique de formation et de recherche d'Oran et directeur de la météorologie nationale au ministère des Transports. Kamel Mostefa-Kara a également été initiateur de plusieurs projets dont celui de la création de l'Office national de la météorologie, du projet de développement du réseau climat dans les Hauts-Plateaux et le sud du pays ainsi que la création de l'unique station des mesures des gaz à effet de serre en Afrique située dans l'Assekrem, à Tamanrasset. Au niveau international, Kamel Mostefa-Kara occupe actuellement le poste de représentant permanent de l'Algérie auprès de l'organisation Météorologie mondiale et membre de son conseil exécutif.

COTONNIÈRE DE DRAÂ-BEN-KHEDDA

Les travailleurs menacent d'occuper l'autoroute

Après avoir, vaille que vaille, tenu le coup pour éviter le sort qui a happé les centaines d'entreprises, «liquidées» pour n'avoir pas pu trouver place dans le nouveau paysage industriel, certaines de ce qui reste des anciennes sociétés nationales, des «miraculées» de l'intérieur du pays notamment, n'en continuent pas moins de subir les contrecoups de la restructuration.

C'est le cas de l'usine de textiles de Draâ-Ben-Khedda, ce fleuron de l'ex-Sonitex de jadis. Depuis une semaine maintenant, c'est la majorité des travailleurs de ce qui est connu aujourd'hui sous l'appellation de Cotonnière de Draâ-Ben-Khedda, qui a rejoint un mouvement de grève enclenché par un collectif qui se démène depuis deux jours pour éviter que «la situation ne dégénère». Un mouvement de grève, rappellent-ils, qui fait suite à un premier débrayage, il y a quatre mois, qui n'a pas abouti aux résultats escomptés. Selon ce collectif de travailleurs, délégué par leurs collègues pour prendre langue avec les autorités syndicales et l'administration en passant par les élus, le mécontentement est dû à une somme de raisons on ne peut plus «objectives», selon leur argumentaire.

En effet, les travailleurs de l'ex-Cotitex de Draâ-Ben-Khedda, s'estimant être les parents pauvres des travailleurs de tout le secteur, revendiquent une augmentation de leurs salaires et demandent que «ceux qui décident pour eux» les alignent sur la grille en vigueur chez les travailleurs de la Fédération des textiles et cuirs. Le nouveau barème des primes, instauré depuis quelque temps, lui également, n'a fait qu'attiser la colère chez les Cotonniers de l'ex-Mirabeau, qui disent ne pas comprendre que l'on abandonne le système des taux pour fixer des montants journaliers, comme c'est le cas par exemple pour la prime de nuisance, désormais fixée à 50 DA/jour.

Autre raison ayant fait sortir les travailleurs de leurs gonds : le syndicat. Ce dernier, estiment-ils, n'est plus d'aucune utilité au sein de l'entreprise, et ils ne se sont pas privés de lui reprocher de multiples «incohérences». Tout en revendiquant de l'employeur qu'il procède à la dissolution de la section syndicale, ils ont entrepris de s'adresser directement au premier responsable de l'UGTA à l'échelle de la wilaya de Tizi-Ouzou, et ce, soulignent-ils, même s'ils éprouvent toutes les peines pour le contacter.

Des initiatives qui, si elles n'aboutissaient pas, contraindraient les travailleurs de l'ex-Cotitex de Draâ-Ben-Khedda à envisager des actions autrement plus à même de convaincre leurs «partenaires» à les écouter. Ainsi, ils n'hésiteraient pas, par exemple, à occuper l'autoroute, comme ils ont déjà eu à le faire, se sont-ils plus à rappeler.

A. M.

PARTENARIAT ALGÉRO-ESPAGNOL

Création d'une société d'assurance de personnes

Une société d'assurance de personnes vient d'être créée par la Compagnie algérienne des assurances (CAAT) en partenariat avec le groupe espagnol FIATC.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - L'annonce a été faite par le président-directeur général de la CAAT, M. Djafri Abdelkrim, lors d'un point de presse qu'il a animé hier en son siège à Alger. La nouvelle société d'assurance, mixte et de droit algérien, sera dotée d'un capital social d'environ 450 millions de dinars. L'apport du groupe espagnol est estimé à deux millions d'euros, a indiqué M. Djafri. Aucune précision n'a été fournie sur la part de la FIATC dans le capital de la nouvelle société qui débutera ses activités dans moins d'une année, a-t-on appris. Le choix porté sur le groupe espagnol est justifié par son expérience en matière d'assurance de personnes, a expliqué M. Djafri. La CAAT va aussi profiter du savoir-faire de la FIATC, concernant la conception et la commercialisation des différents produits d'assurance qui seront mis en vente dans le cadre de ce partenariat. Neuf personnes sont déjà en formation pour les besoins de la nouvelle société. M. Djafri a affirmé que le projet en question tentera de répondre aux besoins des clients qui consistent en la prise en charge des remboursements de frais de consultations chez les médecins spécialistes, frais d'hospitalisation, remboursement des produits pharmaceutiques, frais d'analyses de laboratoires, actes de soins ou de prévention non pris en charge par le régime obligatoire, cures thermales, fonds obsèques et tiers payants. Les remboursements se feront en fonction de la durée du contrat d'assurance dont les modalités seront définies selon les spécificités du marché algérien de l'assurance. D'anciens produits assurantiels seront aussi améliorés dans le cadre de ce projet de partenariat qui permettra à la CAAT de consolider sa place sur un marché ouvert à la concurrence du privé depuis quelques années. En 2007, la CAAT a enregistré un chiffre d'affaires de 10 milliards de dinars, soit une progression de 31 % par rapport aux années précédentes. Elle s'est ainsi classée derrière la SAA qui a enregistré un chiffre d'affaires dépassant 14 milliards de dinars durant la même année. Les bénéfices engrangés et l'évolution enregistrée par la CAAT lui ont ainsi permis d'augmenter son capital social à 7,4 milliards de dinars en 2007, alors qu'il ne dépassait pas 60 millions de dinars en 1986, date de lancement effectif de cette société qui s'est spécialisée au départ dans l'assurance des risques dans le secteur du transport maritime, aérien et terrestre avant de s'ouvrir à d'autres produits quelques années plus tard. La CAAT envisage, par ailleurs, la création d'une filiale assistance, en partenariat avec la mutuelle d'assistance du groupe d'assurances français Groupama. Les discussions ont atteint un stade avancé, a déclaré M. Djafri.

L. M.

AUTOROUTE EST-OUEST

Le ministre des Travaux publics en visite sur les chantiers de Relizane

Le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, s'est enquis, au cours de sa visite de travail dans l'après-midi d'hier, du taux d'exécution des travaux de réalisation du tronçon de wilaya de l'autoroute Est-Ouest, estimé à 75%.

Inspectant le chantier du tronçon routier qui s'étend sur 87,57 km, le représentant du gouvernement, accompagné du wali, a exhorté les responsables de son secteur à redoubler d'efforts pour livrer le méga-projet de l'autoroute dans les délais fixés. M. Amar Ghoul a appelé les responsables du projet à prendre en considération les aspects esthétiques des ouvrages d'art pour être en harmonie avec leur environnement.

A. Rahmane